

Troyes obtient le trophée Fleur d'Or



La Ville de Troyes a reçu le mardi 8 octobre, pour la 4^e fois et pour une durée de trois ans, le label Quatre Fleurs, le plus haut niveau du concours des villes et villages fleuris.

Au-delà de cette récompense, elle décroche cette fois la plus haute distinction du label : le trophée Fleur d'Or. Cette reconnaissance est décernée à neuf communes sur tout le territoire français. Elle souligne une émotion particulière du jury, une démarche exemplaire de la commune. Ce trophée millésimé est valable un an et ne peut être attribué qu'une seule fois pendant une période de six ans.

François Baroin s'est exprimé à ce sujet : *« Le jury national des Villes et Villages fleuris qui promeut la qualité de vie depuis plus de 50 ans vient de décerner le trophée Fleur d'Or 2019 à la Ville de Troyes. Cette reconnaissance qui n'est attribuée qu'aux villes Quatre Fleurs, club dont fait partie la Ville depuis 2010, vient saluer l'exemplarité de notre démarche et les choix que nous avons fait en matière de gestion durable des espaces urbains. Le test des 70 critères de performance de ce label est un formidable outil pour progresser sans cesse dans nos pratiques. Cette Fleur d'Or, plus haute distinction du label, vient ainsi récompenser l'engagement quotidien des équipes et promeut ce qui fait l'identité de Troyes. »*

En effet, le label récompense de plus en plus l'ensemble des facettes d'une gestion durable des espaces publics, l'ensemble de la qualité de vie d'un territoire, et pas uniquement le fleurissement. Il permet de mettre en valeur les actions menées au quotidien par les équipes de terrain. Les services municipaux travaillent avec passion et détermination à construire une ville toujours plus agréable, conviviale et attractive.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr